Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
24 Février 2026

N°24.02.2026.14

OBJET :

Budget primitif 2026
Budget principal

Date de convocation :
18 Février 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	24
Abstention :	2
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : Mme DAO Aurélie, M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël,
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M GUYADER Ronan,
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme MOLARET Solange
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PERINAUD Jean-Claude

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget principal de la commune.

Le budget est présenté en équilibre, pour un montant total de 16 572 894,55 €, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 857 894,49 €

Recettes réelles	7 824 610,93 €	Dépenses réelles	6 572 615,45 €
Recettes d'ordre	80 000,00 €	Dépenses d'ordre	3 285 279,04 €
Résultat reporté	1 953 283,56 €		

- Section d'investissement : 6 715 000,06 €

Recettes réelles	3 309 221,02 €	Dépenses réelles	4 769 870,84 €
Recettes d'ordre	3 405 779,04 €	Dépenses d'ordre	200 500,00 €
		Résultat reporté	1 744 629,22 €

Ces montants intègrent des écritures d'ordre (amortissements, transferts entre sections).
Après neutralisation de ces écritures, les flux financiers réels du budget s'établissent à 13 087 115,51 €, résultats reportés compris.

Conformément aux orientations présentées lors du Débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2026 se caractérise par les éléments suivants :

- une épargne nette positive à 9,53 %
- une capacité de désendettement inférieure à deux ans ;
- l'absence de recours à l'emprunt au budget primitif 2026 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

- un financement intégral des investissements par l'autofinancement
- la fin de la programmation pluriannuelle d'investissement 2020-2026 et le lancement d'un nouveau cycle ;
- L'inscription d'enveloppes non fléchées, destinées à permettre à la future équipe municipale de définir ses priorités.

L'adoption du budget primitif constitue un acte essentiel de la vie d'une collectivité locale.

Il s'agit à la fois d'un document prévisionnel, fondé sur des hypothèses réalistes et sincères, et d'un document autorisant, qui fixe le cadre dans lequel les dépenses peuvent être engagées et mandatées au cours de l'exercice.

Le budget primitif est élaboré et présenté dans le respect des principes budgétaires fondamentaux :

- annualité : le budget étant voté pour un exercice déterminé
- unité et universalité, garantissant une vision complète et sincère des recettes et des dépenses
- équilibre, imposant l'égalité entre recettes et dépenses
- sincérité, qui suppose des prévisions établies de bonne foi, au plus près de la réalité connue au moment du vote

Dans ce cadre, le budget est présenté en équilibre et structuré en deux sections distinctes.
La section de fonctionnement retrace l'activité courante de la collectivité et la section d'investissement concerne les opérations ayant vocation à produire des effets durables sur le patrimoine communal.

Le projet de budget primitif 2026 soumis au conseil municipal s'inscrit ainsi dans une démarche de responsabilité, de lisibilité et de continuité du service public, tout en tenant compte du contexte national et des orientations financières arrêtées par la collectivité.

I. *Contexte national et cadre budgétaire de l'État*

L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel, économique et géopolitique toujours marqué par l'incertitude. La croissance économique demeure modérée, tandis que, malgré un ralentissement de l'inflation, les effets cumulés des hausses de coûts continuent de peser sur les charges des collectivités, notamment en matière de contrats, de marchés publics, d'énergie et de certains investissements.

Par ailleurs, les finances publiques nationales restent fortement contraintes, dans un contexte de déficit et de dette élevés. Cette situation conduit l'État à rechercher des équilibres budgétaires complexes.

Principales mesures nationales et effets sur le budget communal

Le projet de loi de finances pour 2026 a fait l'objet d'un examen parlementaire long avant son adoption définitive le 2 février 2026.

La loi de finances pour 2026 comporte plusieurs dispositions susceptibles d'avoir un impact sur les finances locales. Les effets de ces mesures sont intégrés dans le budget primitif 2026 de la commune et seront explicités au fil de la présentation du budget.

Éléments nouveaux intervenus depuis la présentation du ROB 2026

Depuis la présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2026, certains éléments sont venus faire évoluer favorablement le projet de budget, sans en modifier les grands équilibres ni les principes de construction.
Les bases fiscales ont été revalorisées dans des conditions plus favorables que celles retenues lors de l'élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires. Cette évolution se traduit par une perspective de recettes supplémentaires de plus de 700 k€ en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

II. *Un budget aligné sur les orientations financières du ROB 2026 et tourné vers l'avenir*

Le budget primitif 2026 traduit concrètement les orientations financières définies dans le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Il s'appuie sur des choix clairs :

- maintenir une épargne nette positive
- financer les investissements par les ressources propres de la commune
- poursuivre le désendettement, et maintenir une capacité de désendettement inférieure à cinq ans

Ces principes assurent des équilibres financiers solides et lisibles pour l'exercice 2026.
Dans le même temps, le budget est construit de manière à préserver les capacités financières du futur mandat.
La structure retenue permet de dégager de l'autofinancement et de maintenir une capacité d'emprunt mobilisable si nécessaire, offrant ainsi à la prochaine équipe municipale de réelles marges de manœuvre, sans figer les choix stratégiques à venir.

III. *Situation financière issue du CFU 2025*

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité directe des résultats constatés au titre de l'exercice 2025, tels que présentés dans le Compte Financier Unique soumis au vote du conseil municipal.

Le résultat global de la section de fonctionnement de **4 379 503,58 €** a été affecté comme suit au BP 2026 :

- **2 426 220,02 €** sont affectés en section d'investissement pour financer le déficit et les restes à réaliser 2025.
- **1 953 283,56 €** sont reportés en section de fonctionnement

Équilibres généraux du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 est présenté en équilibre à **16 572 894,55 €.**
La section de fonctionnement affiche **9 857 894,49 €.**
La section d'investissement affiche **6 715 000,06 €.**

Ces montants intègrent des écritures d'ordre, principalement liées aux amortissements et aux transferts entre sections. Après neutralisation de ces écritures, le budget correspondant aux flux financiers réels de la commune s'établit à **13 087 115,51 €,** résultats reportés de l'exercice 2025 inclus.

Dans la suite de la présentation, l'analyse des sections de fonctionnement et d'investissement sera réalisée hors résultats reportés, afin de concentrer la lecture sur les opérations réelles de l'exercice 2026, tant en recettes qu'en dépenses.

IV. *La section de fonctionnement : du global au détail*

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes réelles :	7 824 610,93 €
Recettes d'ordre :	80 000,00 €
Résultat reporté :	1 953 283,56 €

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Dépenses réelles :	6 572 615,45 €
Dépenses d'ordre :	3 285 279,04 €

1) Recettes réelles de fonctionnement : 7 824 610,93 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées à 99% de recettes de gestion courantes et 1% de recettes financières.

a) Les recettes de gestion courantes : 7 824 582,10 €

Les recettes de gestion courantes sont évaluées en hausse par rapport au BP 2025 mais en légère baisse par rapport au CFU 2025.

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	6 847 384,49 €	8 040 258,86 €	7 824 582,10 €	-3%	14%

Ces évolutions s'expliquent par la perception en 2025 de recettes ponctuelles non reconductibles.

Chapitre 013 - Atténuations de charges : 1 900,00 €

En 2026, ce chapitre ne comporte qu'une inscription au titre du fonds de compensation du Supplément Familial de Traitement (SFT).
Ce mécanisme national permet de mutualiser le coût du SFT entre employeurs publics : selon la situation, la collectivité peut être bénéficiaire ou contributrice de ce fonds.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
013 - Atténuations de charges	10 910,00 €	7 316,00 €	1 900,00 €	-74%	-83%

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : 289 551,00 €

Les recettes inscrites à ce chapitre dépendent directement de l'activité effective des services, de la fréquentation des équipements, du nombre de prestations réalisées et des besoins ponctuels des partenaires.

À ce titre, elles peuvent varier sensiblement d'une année sur l'autre.

Il comprend notamment :

- les recettes funéraires (concessions de cimetières et redevances funéraires) ;
- les redevances d'occupation du domaine public et droits de passage ;
- les redevances des services à caractère culturel, périscolaire et d'enseignement ;
- les locations diverses autres que les immeubles communaux ;
- les remboursements de frais et mises à disposition de personnel (CCAS, groupement de rattachement, autres organismes) ;
- les produits annexes liés aux abonnements et ventes diverses.

Les prévisions inscrites au BP 2026 sont inférieures à celles constatées au CFU 2025 et au BP 2025.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	347 835,00 €	372 734,42 €	289 551,00 €	-22%	-17%

Cet écart s'explique principalement par la présence, en 2025, de recettes non reconductibles, liées à la facturation à Quimper Bretagne Occidentale (QBO) de travaux d'entretien sur le réseau de chaleur, dans le cadre du transfert de compétence intervenu au 1er janvier 2025.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 2 009 286,87 €

Le chapitre 73 retrace principalement les attributions de compensation versées par l'intercommunalité ainsi que la dotation de solidarité communautaire.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	2 187 731,20 €	2 177 134,75 €	2 009 286,87 €	-8%	-8%

Les recettes inscrites au BP 2026 sont en baisse par rapport au CFU 2025 et au BP 2025.

Cette évolution s'explique par deux facteurs principaux :

- Une attribution de compensation revue à la baisse en 2026, en raison de plusieurs ajustements liés aux relations financières avec l'intercommunalité :
  - le transfert complémentaire de voirie des zones d'activités économiques (ZAE)
  - le reversement à QBO d'une compensation liée à l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) par la commune
  - le reversement à QBO de l'aide de l'État relative à la compétence petite enfance
  - QBO étant porteur de la compétence
  - la réfaction de la facture DCSI 2026, estimée à 133 k€
- Des changements d'imputation comptable sans impact sur le niveau global des recettes :
  - la taxe sur les déchets incinérés, désormais imputée au chapitre 731
  - la redevance de distribution de gaz, désormais imputée au chapitre 70

La **dotation de solidarité communautaire** est, quant à elle, **maintenue à un niveau stable**, pour un montant de **104 000 €.**

Chapitre 731-Fiscalité locale : 3 746 816,85 €

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes de fiscalité directe locale, principalement issues des impôts ménages et assimilés.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Les recettes inscrites au BP 2026 sont en hausse par rapport au BP 2025 et au CFU 2025. Cette évolution s'explique à la fois par des changements d'imputation, et une revalorisation [illegible]

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
731-Fiscalité locale	3 112 795,00 €	3 817 170,40 €	3 746 816,85 €	-2%	20%

Les recettes d'impôts directs locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants) sont estimées à **3 330 458,85 €**.

Cette estimation est établie sur la base d'une information indicative transmise par la DGFIP, les bases provisoires officielles (état 1259) n'ayant pas encore été notifiées à la date de rédaction de la présente note. Elle intègre la revalorisation nationale forfaitaire de 0,8 %, ainsi que les effets des régularisations de bases imposables intervenues en 2025 par l'émission de rôles complémentaires et supplémentaires désormais intégrés dans les bases de référence.

S'agissant des régularisations portant sur des locaux industriels, la collectivité percevra les allocations compensatrices correspondantes, lesquelles seront imputées au chapitre 74 – Dotations et participations. Par ailleurs, l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en 2025 entraîne, en contrepartie, un reversement de compensation à QBO, intégré via la minoration de l'attribution de compensation.

Autres composantes de la fiscalité locale

La taxe sur les pylônes électriques est inscrite à hauteur de 185 870 €. À la date d'élaboration du budget, l'arrêté de revalorisation n'est pas encore paru ; l'estimation repose sur une hypothèse prudente de revalorisation de 0,8%, conformément à la tendance observée pour la taxe foncière.

La taxe sur les déchets stockés et incinérés est inscrite pour 130 000 €. Cette recette était imputée en 2025 sur un autre chapitre, ce qui explique en partie l'évolution du chapitre 731. Par ailleurs, le tarif de la tonne incinérée a été porté de 1,50 € à 2,00 €, soit une hausse de 33 %. À tonnage constant, cette évolution tarifaire génère un produit supplémentaire estimé à environ 32 k€.
Les droits de mutation à titre onéreux (taxe additionnelle) sont inscrits à hauteur de 100 000 € (-38%/CFU 2025), dans un contexte de faible visibilité, après une année 2025 marquée par un marché particulièrement actif.

Éclairage – dispositif DILICO et fiscalité locale

Le **DILICO** (dispositif de lissage et de contribution) correspondait, dans le projet initial de loi de finances pour 2026, à un **mécanisme de contribution exceptionnelle des collectivités territoriales au redressement des finances publiques de l'État**, par une ponction directe sur leurs ressources.

Dans sa version initiale, cette contribution aurait été **prélevée sur les recettes de fiscalité locale versées mensuellement aux communes**, sous la forme d'une **minoration des douzièmes**, ce qui justifie que ce point soit évoqué lors de l'analyse du **chapitre 731 – Fiscalité directe locale.** Pour la commune, la contribution aurait représenté **un montant estimé a minima à 60 k€.**

La version définitive de la loi de finances pour 2026 a finalement **exclu les communes du dispositif**, de sorte qu'aucune contribution n'est intégrée au budget primitif 2026. Néanmoins, compte tenu de la **situation durablement contrainte des finances de l'État**, ce type de mécanisme appelle une **vigilance particulière** dans les exercices à venir.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Chapitre 74 - Dotations et participations : 1 731 704,78 €

Les recettes inscrites au BP 2026 sont en hausse significative par rapport au BP 2025 et au CFU 2025.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
74 - Dotations et participations	1 063 287,09 €	1 391 024,89 €	1 731 704,78 €	24%	63%

Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte des allocations compensatrices liées aux exonérations fiscales, ainsi que par l'intégration de plusieurs participations et subventions de l'État et des partenaires, en lien avec les politiques publiques portées par la commune.

Dotations de l'État

Comme présenté lors du rapport d'orientations budgétaires 2026, les montants définitifs des dotations de l'État ne sont pas connus à la date de rédaction de la présente note.
Les inscriptions retenues au BP 2026 reposent donc sur une estimation prudente, intégrant une hypothèse de baisse globale de 25 000 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette prudence s'explique notamment par la hausse du potentiel fiscal de la commune, celui-ci constituant l'un des critères pris en compte dans la répartition des enveloppes de dotations.

Allocations compensatrices liées à la fiscalité

Une part importante de l'augmentation du chapitre 74 résulte de l'inscription des allocations compensatrices versées par l'État au titre des exonérations de taxe foncière, et en particulier la compensation de la valeur locative des locaux industriels est inscrite pour 896 195,61 €.

Cette compensation intègre les dispositions de la loi de finances pour 2026, qui prévoit une compensation à hauteur de 80,7 % de l'exonération de 50 % des locaux industriels, ainsi que les allocations compensatrices liées aux rôles complémentaires et supplémentaires perçus en 2025, désormais intégrées aux bases 2026.
Pour mémoire, la réforme de la fiscalité des locaux industriels et assimilés, entrée en vigueur en 2021, a conduit à une réduction de 50 % des valeurs locatives servant de base à la taxe foncière. Cette réforme, décidée par l'État, s'est accompagnée d'un engagement de compensation intégrale au profit des collectivités locales, afin de neutraliser l'impact financier de cette exonération.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2026, l'État a toutefois décidé de minorer cette compensation, celle-ci étant désormais assurée à hauteur de 80,7 %, soit une perte de 19,3 % sur les allocations compensatrices relatives aux locaux industriels.

Afin d'en limiter l'impact pour les collectivités, la loi prévoit toutefois un mécanisme de plafonnement, la perte de recettes liée à cette minoration étant limitée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Les modalités d'application de ce mécanisme de plafonnement n'étant pas clairement figé le budget primitif 2026 est construit sans anticipation de ce plafonnement.

Participations et subventions diverses

Le chapitre 74 comprend également diverses participations et subventions, principalement liées :

- aux politiques éducatives, périscolaires et de jeunesse (tarification sociale des cantines, ALSH, bonus CTG, etc.) ;
- aux actions en faveur de la petite enfance (reversé à QBO);
- aux projets culturels et associatifs (ARTHEMUSE, actions spécifiques) ;
- aux dispositifs contractuels et partenariaux

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 45 322,60 €

Ce chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles communaux (loyers, mises à disposition, occupations précaires), des produits divers de gestion courante, incluant notamment des remboursements ou recettes ponctuelles.
Les recettes inscrites au BP 2026 sont en forte baisse par rapport au CFU 2025 et au BP 2025.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
75 - Autres produits de gestion courante	124 826,20 €	274 878,40 €	45 322,60 €	-84%	-64%

Cette baisse est liée à des recettes exceptionnelles perçues en 2025 non reconductibles en 2026, notamment:

- des remboursements de sinistres (tempête Ciaran, assurances) ;
- des régularisations diverses (énergie, opérations spécifiques, reliquats)
- des produits exceptionnels de gestion ou ajustements comptables

Pour 2026, les recettes récurrentes de ce chapitre reposent essentiellement sur :

- les loyers et occupations de bâtiments communaux (centre culturel, pêcherie, bâtiment annexe, occupation précaire de l'ancien centre de tri) ;
- un montant estimatif lié à un remboursement d'indemnités journalières.

b) Les recettes financières : 28,83 €.

Les recettes financières inscrites au BP 2026 sont correspondent au produit d'une part sociale détenue, générant un revenu financier marginal et récurrent.

Chapitre 76 – Produits financiers : 28,83 €

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
76 - Produits financiers	28,83 €	30,75 €	28,83 €	-6%	0%

La forte baisse constatée par rapport au CFU 2025 s'explique par le fait que les produits de cession ne sont pas retracés en recettes financières.
Les cessions sont prévues en section d'investissement, au chapitre 024, et leur réalisation est comptabilisée en exécution au chapitre 775.

2) Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice sont composées à près de 99% de dépenses de gestion des services et à un peu plus de 1% de dépenses financières.

a) Les dépenses de gestion des services : 6 515 467,11 €

En 2026, ces dépenses sont estimées en hausse par rapport au CFU 2025 et au BP 2025.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	BP26/CFU 25	BP26/BP25
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	6 021 839,88 €	5 685 285,47 €	6 515 467,11 €	15%	8%

Cette évolution s'inscrit dans un contexte particulier d'année de renouvellement municipal, et intègre notamment des charges ponctuelles, dont la prise en compte des déficits des budgets annexes, ainsi que des effets de rattrapage après une sous-consommation constatée en 2025.
Le dépenses de gestion des services sont réparties dans différents chapitres budgétaires.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 881 628,41 €

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux. Les crédits inscrits au BP 2026 sont construits selon une approche réaliste et prudente, fondée sur l'analyse du réalisé 2025, l'identification des dépenses récurrentes et incompressibles et la prise en compte des évolutions connues ou anticipées des coûts.

En 2026, les crédits sont en augmentation par rapport au BP 2025 et au réalisé du CFU 2025.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
011 - Charges à caractère général	1 716 753,98 €	1 505 766,69 €	1 881 628,41 €	25%	10%

La hausse constatée s'explique principalement par :

- un effet de rattrapage : certaines dépenses avaient été ponctuellement sous-consommées ou différées en 2025 (entretien, prestations, consommations), et sont réintégrées en 2026 afin de sécuriser le fonctionnement courant
- l'augmentation de certains coûts unitaires, intégrée de manière mesurée, notamment :
  - l'alimentation (restauration scolaire)
  - l'énergie
  - les assurances et prestations contractuelles
- des ajustements d'imputation comptable, sans impact sur le niveau global de dépense mais modifiant la lecture par chapitre
- l'ouverture de crédits pour couvrir des besoins identifiés en 2026, en lien avec l'activité des services la sécurité, la maintenance des équipements et les événements communaux

Conformément aux orientations présentées dans le Rapport d'orientations budgétaires 2026, le chapitre 11 intègre également une enveloppe limitée (85 k€) destinée à accompagner d'éventuelles initiatives nouvelles. Les crédits de formation des agents sont inscrits à hauteur de 12 895,75 €, dont 2 000 € dédiés au Compte Personnel de Formation, conformément au règlement de formation qui prévoit un vote annuel de cette enveloppe lors du budget primitif.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 900 000,00 €

Les crédits inscrits sont maintenus à un niveau équivalent à celui de 2025, conformément aux orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires 2026, et traduisent une volonté de stabilité et de maîtrise de la masse salariale dans un contexte de budget de transition.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 900 000,00 €	2 817 737,64 €	2 900 000,00 €	3%	0%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Les crédits inscrits reposent sur les hypothèses suivantes :

- le maintien de l'organisation actuelle et des effectifs, sans évolution structurelle intégrée à ce stade
- la prise en compte des effets mécaniques de l'évolution des carrières (avancements, ancienneté, promotions)
- l'intégration de l'augmentation des cotisations CNRACL (+3 points)
- la reconduction des enveloppes prévues au titre du CIA et des ajustements d'IFSE, dans le cadre du régime indemnitaire existant

Aucune évolution structurelle des effectifs n'est intégrée dans le budget primitif 2026. Ce choix est pleinement cohérent avec la logique de budget de transition, dans une année de renouvellement municipal. Les orientations seront définies dans le cadre des lignes directrices de gestion des ressources humaines, en cohérence avec les projets, priorités et objectifs arrêtés par la nouvelle équipe.

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 35 000,00 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- à la **contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**
- au **dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs**

Faute de notification officielle à la date de rédaction de la présente note et compte tenu de l'évolution du potentiel financier de la collectivité, le budget est construit sur une hypothèse de hausse de la contribution au FPIC.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
014 - Atténuations de produits	36 000,00 €	32 382,00 €	35 000,00 €	8%	-3%

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 698 838,70 €

Pour 2026, les crédits inscrits à ce chapitre sont en **hausse par rapport au CFU 2025** et **au BP 2025**.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586 en M57)	1 369 085,90 €	1 329 399,14 €	1 698 838,70 €	28%	24%

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs clairement identifiés :

Charges liées aux élus – effet de l'année électorale

Les crédits afférents aux élus en année électorale augmentent d'environ +45 k€ par rapport au CFU 2025. Ils sont inscrits au niveau maximal réglementaire, par prudence, afin de couvrir l'ensemble des charges obligatoires en début de mandat (indemnités, cotisations sociales et de retraite, formation des élus). Ces montants constituent des plafonds budgétaires et ne préjugent pas des décisions qui seront arrêtées par la future assemblée municipale.

Subvention d'équilibre au CCAS

La subvention d'équilibre au CCAS est portée à 120 500 €. Son montant annuel varie en fonction des besoins de couverture des charges de personnel, qui représentent plus de 80 % des dépenses de fonctionnement du CCAS.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Financement des déficits de budgets annexes (lotissements)

Des crédits sont inscrits à hauteur de 253 741,93 € afin de couvrir les déficits de budgets annexes par le budget principal, conformément aux règles budgétaires, les budgets annexes devant être équilibrés.
Cette situation concerne deux budgets :

- Budget annexe de Lannec'huen Coz : 197 119,50 €
  Les cessions de terrains ayant été intégralement réalisées, le versement de cette subvention permet de couvrir le déficit résiduel et d'engager la clôture définitive du budget annexe en 2026.
- Budget annexe de Croas Ver : 56 622,43 €
  Une subvention d'équilibre est inscrite dans l'attente de la cession du dernier terrain, envisagée courant 2026, laquelle permettra ensuite la clôture du budget annexe.

Autres ajustements

La subvention de fonctionnement à l'école privée, liée à l'évolution du forfait communal (calculé en fonction du coût par élève dans les écoles publiques et des effectifs scolarisés), augmente de 3 565,72 €.
L'enveloppe globale des subventions de fonctionnement est par ailleurs maintenue, hors subvention exceptionnelle accordée au bagad dans le cadre de sa représentation à New York.

La participation au SIVOM est également maintenue à son niveau antérieur.

b) Les dépenses financières : 57 148,34 €

Les dépenses financières correspondent principalement aux intérêts de la dette ainsi qu'à quelques charges financières accessoires.

En 2026, les crédits inscrits sont en baisse par rapport au CFU 2025 et au BP 2025.

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	80 572,63 €	65 630,17 €	57 148,34 €	-13%	-29%

Cette baisse s'explique par la structure et le vieillissement de la dette.

Chapitre 66 - Charges financières : 55 148,34 €

La diminution des charges financières en 2026 s'explique par des effets mécaniques liés au vieillissement de la dette. Au fil des remboursements, le capital restant dû diminue, ce qui entraîne une baisse progressive de la part d'intérêts dans les échéances, tandis que la part de remboursement du capital augmente.

Cette évolution est renforcée par une structure d'endettement sécurisée, composée majoritairement d'emprunts à taux fixe, limitant l'exposition de la commune aux variations de taux d'intérêt.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
66 - Charges financières	76 572,63 €	65 025,87 €	55 148,34 €	-15%	-28%

Chapitre 67 – Charges spécifiques : 1 850,00 €

Pour 2026, les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à une évaluation des besoins de régularisation.

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
67 -Charges spécifiques	3 000,00 €	38,75 €	1 850,00 €	n.s.	-38%

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations : 150,00 €

Les crédits ouverts au BP 2026 correspondent à un ajustement de la provision pour risque d'impayés, établi au regard de l'évolution constatée des créances concernées.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
68- Dotations aux provision, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00 €	565,55 €	150,00 €	-73%	-85%

V. *Autofinancement*

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement en recettes et en dépenses dégagent une capacité d'autofinancement de **3 205 279,04 €** versés à la section d'investissement via des écritures d'ordre entre section.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitres	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	BP 2026	Ecart BP26/BP 25
011 - Charges à caractère général	1 570 605,79 €	1 716 753,98 €	1 505 766,69 €	-4%	1 881 628,41 €	10%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 714 058,09 €	2 900 000,00 €	2 817 737,64 €	4%	2 900 000,00 €	0%
014 - Atténuations de produits	30 978,00 €	36 000,00 €	32 382,00 €	5%	35 000,00 €	-3%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586 en M57)	1 364 742,47 €	1 369 085,90 €	1 329 399,14 €	-3%	1 698 838,70 €	24%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	5 680 384,35 €	6 021 839,88 €	5 685 285,47 €	0%	6 515 467,11 €	8%
66 - Charges financières	87 395,16 €	76 572,63 €	65 025,87 €	-26%	55 148,34 €	-28%
67 - Charges spécifiques	576,16 €	3 000,00 €	38,75 €	-93%	1 850,00 €	-38%
68 - Dotations aux provision, dépréciations (semi-budgétaires)	976,00 €	1 000,00 €	565,55 €	-42%	150,00 €	-85%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	88 947,32 €	80 572,63 €	65 630,17 €	-26%	57 148,34 €	29%
TOTAL DES DÉPENSES REELLES	5 769 331,67 €	6 102 412,51 €	5 750 915,64 €	0%	6 572 615,45 €	8%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	626 226,38 €	508 666,47 €	483 939,36 €	-23%	500 000,00 €	-2%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE (hors virement à la section d'investissement)	626 226,38 €	508 666,47 €	483 939,36 €	-23%	500 000,00 €	-2%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (avant vrt à la section d'investissement)	6 395 558,05 €	6 611 078,98 €	6 234 855,00 €	-3%	7 072 615,45 €	7%
023 - Virement à la section d'investissement		2 666 448,78 €		s.o.	2 785 279,04 €	4%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 395 558,05 €	9 277 527,76 €	6 234 855,00 €	-3%	9 857 894,49 €	6%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitres	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Evol CFU 25/CA 24	BP 2026	Ecart BP26/BP 25
013 - Atténuations de charges	25 998,11 €	10 910,00 €	7 316,00 €	-72%	1 900,00 €	-83%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	389 392,39 €	347 835,00 €	372 734,42 €	-4%	289 551,00 €	-17%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	2 187 033,42 €	2 187 731,20 €	2 177 134,75 €	0%	2 009 286,87 €	-8%
731-Fiscalité locale	3 346 215,16 €	3 112 795,00 €	3 817 170,40 €	14%	3 746 816,85 €	20%
74 - Dotations et participations	1 236 737,46 €	1 063 287,09 €	1 391 024,89 €	12%	1 731 704,78 €	63%
75 - Autres produits de gestion courante	70 883,09 €	124 826,20 €	274 878,40 €	288%	45 322,60 €	-64%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	7 256 259,63 €	6 847 384,49 €	8 040 258,86 €	11%	7 824 582,10 €	14%
76 - Produits financiers	28,83 €	28,83 €	30,75 €	7%	28,83 €	0%
77 - Produits spécifiques (hors 775-produits de cession)	1 342,00 €	- €	540,00 €	-60%	- €	s.o.
775-Produits de cession	122 790,00 €	- €	145 000,00 €	18%	- €	s.o.
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions (semi-budgétaires)	1 149,12 €	- €	92,31 €	-92%	- €	s.o.
TOTA DES RECETTES F NANCIERES	125 309,95 €	28,83 €	145 663,06 €	16%	28,83 €	0%
TOTAL DES RECETTES REELLES	7 381 569,58 €	6 847 413,32 €	8 185 921,92 €	11%	7 824 610,93 €	14%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 199,57 €	30 000,00 €	28 322,22 €	-55%	80 000,00 €	167%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	63 199,57 €	30 000,00 €	28 322,22 €	-55%	80 000,00 €	167%
R002 Résultat reporté ou anticipé (10)	2 063 079,10 €	2 400 114,44 €	2 400 114,44 €	16%	1 953 283,56 €	-19%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 507 848,25 €	9 277 527,76 €	10 614 358,58 €	12%	9 857 894,49 €	6%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-240220261 4-DE

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

VI. *La section d'investissement : du global au détail*

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Recettes réelles : 3 309 221,02 €
Recettes d'ordre : 3 405 779,04 €

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Dépenses réelles : 4 769 870,84 €
Dépenses d'ordre : 200 500,00 €
Résultat reporté : 1 744 629,22 €

1) Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se composent à 15 % de recettes d'équipement et à 85 % de recettes financières.

a) Les recettes financières : 2 816 220,02 €

La hausse des crédits inscrits en recettes financières traduit l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 pour couvrir le déficit d'investissement 2025 et les restes à réaliser.

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	987 175,76 €	907 035,78 €	2 816 220,02 €	210%	185%

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves : 390 000,00 €

Ce chapitre regroupe des recettes de FCTVA (compensation de TVA) et de taxe d'aménagement.
Au BP 2026, la prévision est en hausse par rapport au CFU 2025 et au BP 2025.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
10 - dotations, fonds divers et réserves	145 000,00 €	194 860,02 €	390 000,00 €	100%	169%

Cette hausse s'explique par le montant de FCTVA qui est directement corrélé au niveau des investissements réalisés l'année précédente : plus les dépenses d'équipement sont élevées, plus le FCTVA perçu l'année suivante est important.

Concernant la taxe d'aménagement la prévision 2026 est alignée sur le réalisé 2025 (15 k€). La taxe d'aménagement est perçue lors de l'achèvement effectif des constructions. Depuis la réforme de 2022, elle n'est plus déclenchée à la délivrance du permis de construire, ce qui crée un décalage entre les projets engagés et la perception des recettes. Ainsi, les chantiers actuellement en cours ne devraient se traduire en recettes qu'à compter de 2028.

Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 426 220,02 €

Le chapitre 1068 correspond à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 à la section d'investissement.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	712 175,76 €	712 175,76 €	2 426 220,02 €	241%	241%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Le montant inscrit au BP 2026 permet de couvrir :

- le déficit d'investissement reporté pour **1 744 629,22 €** ;
- les restes à réaliser nets pour **681 590,80 €**, inscrits en dépenses d'investissement 2026.

Cette affectation assure l'équilibre de la section d'investissement sans recours à l'emprunt.

b) Les recettes d'équipement : 493 001,00 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 493 001,00 €

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2026 ont été intégrées selon un principe strict de prudence et de sincérité. Seules ont été retenues les subventions notifiées, afférentes à des travaux achevés ou à des opérations dont l'achèvement est prévu au cours de l'année 2026.

Les subventions sollicitées mais non notifiées à la date d'élaboration du budget, ou liées à des opérations dont la réalisation interviendrait au-delà de 2026, n'ont pas été intégrées et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une inscription ultérieure par décision modificative.

Les subventions prises en compte sont les suivantes :

Subvention pour l'épicerie sociale	43 972 €
Subvention pour les travaux de toiture du bâtiment F. ROLLAND	351 183 €
Subvention pour la vidéoprotection urbaine	50 000 €
Subvention pour les équipements sportifs	16 317 €
Subvention pour le jeu immersif NéoXperience	17 979 €
Dons pour la rénovation de la chapelle Saint Vénec	13 550 €

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
13 - Subventions d'investissement (reçues sauf le 138 en M 57)	564 736,62 €	320 894,62 €	493 001,00 €	54%	-13%

c) Recettes d'ordre et financement de l'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à **3 405 779,04 €**.

Elles traduisent principalement :

- le virement de la section de fonctionnement à hauteur de **2 785 279,04 €**
- les dotations aux amortissements nets, pour environ **500 000 €**
- Les écritures comptables à l'intérieure de la section d'investissement **120 500 €**

Ces éléments illustrent la capacité de la commune à financer ses investissements par ses ressources propres.

2) Dépenses réelles d'investissement : 4 769 870,84 €.

Les dépenses réelles d'investissement se composent de dépenses d'équipement (83 %) et de dépenses financières (17 %).

a) Les dépenses d'équipement : 4 205 038,16 €

Les dépenses d'équipement sont constituées des restes à réalisés 2025 et de la programmation 2026.

	RAR 2025	Inscriptions nouvelles BP 2026	Total BP 2026
TOTAL DE DEPENSES D'EQUIPEMENT	725 562,80 €	3 479 475,36 €	4 205 038,16 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

La programmation d'investissement 2026 s'inscrit dans une logique d'achèv
Elle correspond, pour l'essentiel, à la finalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement 2020–2026.

Une enveloppe d'investissement non fléchée est volontairement constituée au BP 2026. Cette enveloppe a vocation à préserver les marges de manœuvre de la prochaine équipe municipale, afin de lui permettre de définir et de lancer sa programmation pluriannuelle d'investissement 2026–2032, en cohérence avec son projet de mandat.

Programmation d'investissement 2026 – Tableau détaillé par catégorie	
I. Éléments hors inscriptions nouvelles	
Opération	**Montant (€)**
Opérations engagées en 2025 (voirie, équipements, espace public...)	725 562,80 €
Attribution de compensation – investissement	112 058,00 €
Total hors inscriptions nouvelles	**837 620,80 €**
II. Inscriptions nouvelles 2026 – Programmation par catégorie	
1. Voirie, espaces publics, signalisation et cadre de vie	
Opération	**Montant (€)**
Programme voirie 2026–2029	250 000,00 €
Travaux voirie et stationnement –Patronage / Saint-Pierre	170 000,00 €
Renouvellement marquage horizontal RD 785	12 000,00 €
Signalisation horizontale	25 000,00 €
Signalisation verticale	20 000,00 €
Éclairage public – sécurisation piétonne et rues	91 800,00 €
Entrée de pays – participation CD (rond-point)	88 800,00 €
Adressage – plaques et numérotation	4 000,00 €
Aire de camping-cars	100 000,00 €
Bornes escamotables rue de la Boissière	120 000,00 €
Villes amies des aînés – équipements	4 000,00
Poteau incendie	15 000,00
Total Voirie / Espaces publics	**900 600,00**
2. Patrimoine bâti communal et équipements publics	
Entretien bâtiments (ventilation, étanchéité, vitrages...)	99 931,80
Travaux et équipements sportifs	134 196,86
Travaux et mobilier ARTHEMUSE (dont ravalement + isolation)	331 500,00
Patrimoine historique – Chapelle Saint-Vénec (études + travaux)	25 200,00 €
Total Patrimoine bâti	**590 828,66 €**
3. Équipements, matériels et moyens des services	
Matériel atelier et services techniques	28 000,00 €
Parc automobile et engins	63 685,17 €
Matériel événementiel	26 000,00 €
Mobilier des écoles	7 680,00 €
Mobilier urbain	1 600,00 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Équipements économie d'énergie (LED écoles)	10 000,00 €
DCSI et numérique	500,00 €
Acquisitions foncières et frais d'insertion	23 000,00 €
Total Équipements et matériels	**160 465,17 €**
4. Sécurité, prévention et santé au travail	
Vidéoprotection (voirie et bâtiments)	141 960,00 €
Sécurité (barrières anti-bélier, défibrillateurs, alarmes)	31 000,00 €
Santé et sécurité au travail (ergonomie, mobilier, équipements)	20 000,00 €
Total Sécurité / Prévention	**192 960,00 €**
5. Études et projets pré-opérationnels	
AMO projet immobilier – place de Ruthin	5 250,00
Études requalification rue de la Paix & rue de la Minoterie	7 500,00
Étude aménagement cours et parvis écoles	9 600,00 €
Études / ajustements pré-opérationnels complémentaires	**12 550,00**
Total Études / AMO	**34 900,00**
III. Enveloppe dédiée au mandat 2026–2032	
Enveloppe PPI 2026–2032 (non fléchée)	**1 487 663,53 €**

b) Les dépenses financières : 564 832,68 €

Les dépenses financières de la section d'investissement sont en légère évolution.

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	546 727,85 €	544 727,85 €	564 832,68 €	4%	3%

Cette évolution résulte essentiellement du remboursement du capital de la dette et de régularisations comptables ponctuelles.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 6 000,00 €

En 2026, les crédits inscrits au chapitre 13 en dépenses correspondent au probable remboursement d'une subvention "amendes de police" relative à l'exercice 2025, pour un montant de 6 000 €.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
13 - Subventions d'investissement	8 370,00 €	8 370,00 €	6 000,00 €	-28%	-28%

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 546 045,93 €

L'annuité de remboursement en capital des emprunts est en hausse de 2% par rapport à 2025.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
16 - Emprunts et dettes assimilées	536 357,85 €	536 357,85 €	546 045,93 €	2%	2%

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Cette légère augmentation traduit une dette en phase d'extinction progressive, résulte du vieillissement de la dette et de la structure des emprunts contractés par la commune. Au fur et à mesure que les emprunts avancent dans leur durée de vie, la part de remboursement du capital augmente mécaniquement, tandis que la part des intérêts diminue.

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 12 786,75 €

Le chapitre 27 retrace essentiellement des régularisations comptables, correspondant à des titres émis sur des exercices antérieurs et le possible versement de cautions lors de la location de certains matériels.

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	- €	12 786,75 €	s.o.	539%

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES INVESTISSEMENT					
Chapitres	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
20 - Immobilisations incorporelles	285 394,32 €	36 472,80 €	218 841,52 €	n.s.	-23%
204 - Subventions d'équipement versées	427 223,75 €	270 057,20 €	449 299,10 €	66%	5%
21 - Immobilisations corporelles	1 509 873,62 €	950 087,16 €	1 700 779,04 €	79%	13%
23 - Immobilisations en cours	1 661 430,11 €	1 360 453,77 €	1 836 118,50 €	35%	11%
TOTAL DE DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 883 921,80 €	2 617 070,93 €	4 205 038,16 €	61%	8%
13 - Subventions d'investissement	8 370,00 €	8 370,00 €	6 000,00 €	-28%	-28%
16 - Emprunts et dettes assimilées	536 357,85 €	536 357,85 €	546 045,93 €	2%	2%
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	- €	12 786,75 €	s.o.	n.s.
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	546 727,85 €	544 727,85 €	564 832,68 €	4%	3%
TOTAL DES DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 422 279,65 €	3 153 428,78 €	4 769 870,84 €	51%	8%
040 - opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	28 322,22 €	80 000,00 €	182%	167%
041 - Opérations patrimoniales	53 307,60 €	- €	120 500,00 €	s.o.	126%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	83 307,60 €	28 322,22 €	200 500,00 €	608%	141%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 505 587,25 €	3 181 751,00 €	4 970 370,84 €	56%	10%
R001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE OU ANTICIPE (2)	266 377,98 €	266 377,98 €	1 744 629,22 €	n.s.	555%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 771 965,23 €	3 448 128,98 €	6 715 000,06 €	95%	41%

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP26/CFU 25	Ecart BP26/BP25
13 - Subventions d'investissement (reçues sauf le 138 en M 57)	564 736,62 €	320 894,62 €	493 001,00 €	54%	-13%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	s.o.	s.o.
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	564 736,62 €	320 894,62 €	493 001,00 €	54%	-13%
10 - dotations, fonds divers et réserves	145 000,00 €	194 860,02 €	390 000,00 €	100%	169%
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	712 175,76 €	712 175,76 €	2 426 220,02 €	241%	241%
024-produits de cessions	130 000,00 €	- €		s.o.	s.o.
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	987 175,76 €	907 035,78 €	2 816 220,02 €	210%	185%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 551 912,38 €	1 227 930,40 €	3 309 221,02 €	169%	113%
021 -Virement de la section de fonctionnement	2 666 448,78 €	- €	2 785 279,04 €	s.o.	4%
040 - opération d'ordre de transfert entre section	508 666,47 €	483 939,36 €	500 000,00 €	3%	-2%
041 - Opérations patrimoniales	53 307,60 €	- €	120 500,00 €	s.o.	126%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 228 422,85 €	483 939,36 €	3 405 779,04 €	s.o.	5%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 780 335,23 €	1 711 869,76 €	6 715 000,06 €	292%	40%
R001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE OU ANTICIPE (2)				s.o.	s.
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 780 335,23 €	1 711 869,76 €	6 715 000,06 €	n.s.	40

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-240220261 4-DE

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

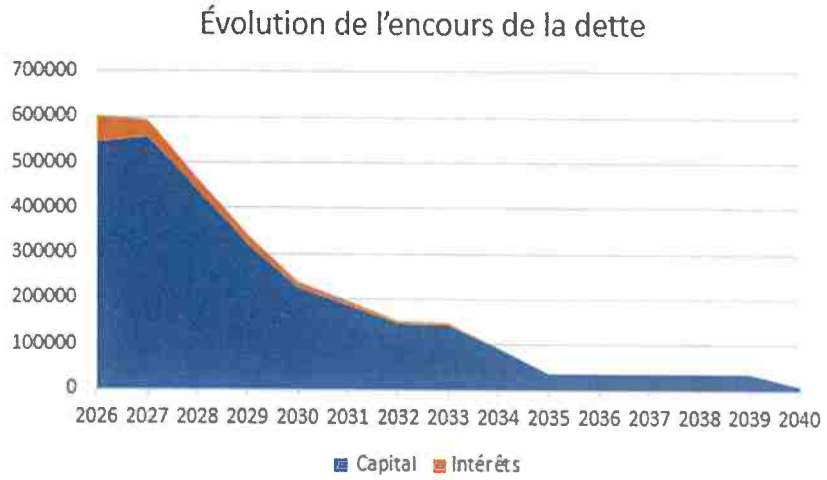
VII. *La dette*

Au 1er janvier 2026 l'encours de dette est de 2 851 030,24 €.

Au titre de l'exercice 2026, la commune prévoit un remboursement de capital de 546 045,93 €. L'encours de dette prévisionnel au 31 décembre 2026 est de 2 304 984,31 €.

Cette diminution significative de l'encours traduit la poursuite du désendettement de la commune. La dette est exclusivement composée d'emprunts en euros classés A-1, correspondant à un niveau de risque faible (taux fixes ou exposition limitée aux taux variables).

Le graphique d'évolution de l'encours de la dette confirme une trajectoire de désendettement continue.



VIII. *Les ratios financiers*

Les ratios financiers issus du budget primitif 2026 confirment le respect des orientations budgétaires fixées :

- une épargne nette positive
- la **capacité de désendettement** ressort à un niveau **nettement inférieur à 5 ans**, et **inférieur à 2 ans**
- les investissements prévus peuvent être financés sans recours à l'emprunt, grâce aux ressources propres et à l'affectation du résultat

Ratios par habitant	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 099,58 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 317,05 €
Dépenses d'équipement brut / population	638,91 €
Encours de dette / population	479,89 €
DGF / population	96,08 €
Structure des charges et équilibres de fonctionnement	
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	44,39 %
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel du capital / recettes réelles de fonctionnement	90,47 %
Épargne et endettement	
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	36,44 %
Épargne brute	16,51 %
Epargne nette	9,53 %

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202614-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
Vu le Rapport d'orientations budgétaires 2026 présenté au conseil municipal ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 et la délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal de la commune ;
Vu la note de présentation du budget primitif 2026
Vu le règlement de formation des agents de la collectivité ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 17 février 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide (a noter 2 abstentions) :

1. D'adopter le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, tel qu'il est présenté, équilibré en recettes et en dépenses, par section.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 244 808,04	6 671 028,06
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	725 562,80	43 972,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 744 629,22	(si solde positif) 0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 715 000,06	6 715 000,06
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 857 894,49	7 904 610,93
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 953 283,56
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	9 857 894,49	9 857 894,49
	TOTAL DU BUDGET (4)	16 572 894,55	16 572 894,55

2. D'autoriser le Maire, pour l'exercice 2026, à procéder à des virements de crédits entre chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément aux dispositions de l'instruction M57.
3. De fixer l'enveloppe annuelle dédiée au Compte Personnel de Formation (CPF) à hauteur de 2 000 € pour l'exercice 2026, conformément au règlement de formation des agents de la collectivité.

Fait et délibéré le 24 Février 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)